

Protocole d'analyse de substances par bandelettes de détection de fentanyl

Direction des programmes santé mentale et dépendance



Adopté par :	Direction des programmes santé mentale et dépendance
Destinataire :	Clinique Relais

Date d'entrée en vigueur de la présente version :
(même date que celle de l'adoption)

2021/07/21

(AAAA/MM/JJ)

Date de révision de la présente version :
(variable : 1, 2 ou 3 ans)

Cliquer ici pour inscrire la date

(AAAA/MM/JJ)

Protocole d'analyse de substances par bandelettes de détection de fentanyl

Tout usager voulant avoir accès à l'analyse de substances, via l'utilisation de bandelettes de détection de fentanyl, dans le CPS peut en faire la demande. Ce type de technologie d'analyse de substances fait partie de la famille des tests immuno-enzymatiques. Les résultats obtenus à l'aide de cette méthode d'analyse de substances sont de nature qualitative seulement, c'est-à-dire qu'elle informe sur la présence ou l'absence d'un composé sans donner d'indications quant à sa concentration.

Le personnel du CPS peut offrir le test et accompagner les usagers à s'appropriier les étapes du guide d'utilisation des kits d'analyse (cf. Présentation PowerPoint - *L'utilisation des bandelettes de test 20ng/ml pour la détection du fentanyl - Séance d'information 2021*).

Le personnel du CPS collaborera en tant qu'observateur dans le processus d'analyse, et ce jusqu'à ce que les usagers se familiarisent avec le processus et les étapes à suivre. **L'analyse sera effectuée par l'utilisateur dans son cubicule de consommation à même le local bénéficiant de l'exemption (TS-3334).**

Le rôle du personnel est d'expliquer le fonctionnement du test, et surtout ses limites ainsi que les moyens possibles pour réduire les risques advenant un résultat positif comme négatif (possibilité de faux négatif ou d'échantillon non représentatif de l'ensemble de la substance).

FONCTIONNEMENT :

L'utilisateur demande un kit d'analyse de substances à un membre du personnel de Relais.

Le kit d'analyse est remis et son contenu est expliqué par le personnel à l'utilisateur.

Le kit d'analyse de substances comprend :

- BANDELETTE DE DÉTECTION DE FENTANYL
- APPLICATEUR À BOUT DE COTON
- GOBELET EN PLASTIQUE
- EAU EN AMPOULE (PEUT ÊTRE REMPLACÉ PAR DE L'EAU DU ROBINET)

Advenant que l'utilisateur souhaite tester ses substances immédiatement, il est alors dirigé vers la salle du CPS (TS-3334).

ÉTAPE 1 : Préparer le matériel

Inviter l'utilisateur à préparer le matériel d'analyse.

A) VERSER TOUTE LA SOLUTION TAMPON DANS L'ÉPROUVETTE DE PLASTIQUE.

B) IMBIBER LE COTON-TIGE DANS LA SOLUTION TAMPON PENDANT 3 SECONDES, SAUF SI L'USAGER UTILISE UNE GOUTTE DE LA SOLUTION À INJECTER QUI SE TROUVE DANS LA SERINGUE.

ÉTAPE 2 : Prélever l'échantillon

Il est important de mentionner à l'utilisateur qu'une toute petite quantité de substance suffit pour l'analyse puisque les tests sont très sensibles. Le risque de faux négatif augmente si trop de substance est utilisée, car il risque d'y avoir saturation des récepteurs dans la bandelette.

Toutes les formes de substances peuvent être analysées, bien que l'analyse soit plus fiable lorsque la substance a été diluée dans un liquide. Les usagers peuvent analyser la substance alors qu'ils la préparent aux fins d'injection. Aussi, ils peuvent prélever un échantillon sur le fond de leur *cup* ou dans le fond du sachet. Il faut éviter de manipuler la substance à sec, étant donné qu'elle peut être très volatile et toxique.

Selon la forme de la substance, différentes méthodes s'appliquent :

- À PARTIR D'UNE SERINGUE** : DÉPOSER UNE GOUTTE À PARTIR DE LA SERINGUE DANS L'ÉPROUVETTE D'ANALYSE.
- À PARTIR D'UN CUP** : APRÈS AVOIR FAIT LA PRÉPARATION HABITUELLE ET VIDÉ LE CUP, PASSER LE COTON-TIGE DANS LE CUP.
- À PARTIR D'UN COMPRIMÉ** : PASSER LE COTON-TIGE SUR LE COMPRIMÉ. SI CELUI-CI EST RECOUVERT D'UNE MEMBRANE SOLIDE, IL FAUDRA LE BRISER AVANT.
- À PARTIR D'UNE POUDRE** : PASSER LE COTON-TIGE DANS LE FOND DU SACHET QUI A ÉTÉ PRÉALABLEMENT VIDÉ.
- À PARTIR DU CRACK (RÉSINE)** : CHAUFFER LE TUBE POUR RAMOLLIR LA RÉSINE. PASSER LE COTON-TIGE SUR LA GRILLE. CETTE MÉTHODE N'EST POSSIBLE QU'APRÈS AVOIR CONSOMMÉ LA SUBSTANCE.

ÉTAPE 3 : Analyser la substance

- A) REMUER LE COTON-TIGE 1 À 2 MINUTES DANS L'ÉPROUVETTE, SAUF SI L'USAGER UTILISE UNE GOUTTE DE LA SOLUTION À INJECTER QUI SE TROUVE DANS LA SERINGUE.
- B) PRESSER LE COTON-TIGE CONTRE LA PAROI DE L'ÉPROUVETTE POUR RETIRER LE MAXIMUM DE LIQUIDE, SAUF SI L'USAGER UTILISE UNE GOUTTE DE LA SOLUTION À INJECTER QUI SE TROUVE DANS LA SERINGUE.
- C) PLONGER LA BANDELETTE DANS L'ÉPROUVETTE 10 À 15 SECONDES. ATTENTION DE NE PAS DÉPASSER LA LIGNE BLEUE.
- D) RETIRER LA BANDELETTE ET LAISSER SÉCHER 5 MINUTES, PAS PLUS.

ÉTAPE 4 : Lire et interpréter le résultat

Il faut déposer la bandelette sur l'emballage du test avec le côté bleu vers la droite.

- **DEUX LIGNES DE COULEUR** INDIQUENT UN **RÉSULTAT NÉGATIF**.
- UNE LIGNE COLORÉE À DROITE SEULEMENT INDIQUE UN **RÉSULTAT POSITIF**.
- UNE LIGNE À GAUCHE SEULEMENT OU L'ABSENCE DE LIGNE, INDIQUE UN RÉSULTAT INVALIDE. IL EST ALORS PERTINENT D'ENVISAGER DE REFAIRE LE TEST

Résultat négatif :

Un résultat négatif n'indique pas que l'échantillon de substance est sécuritaire, il est important de l'expliquer au participant ayant analysé son échantillon. Même en absence de fentanyl, la substance pourrait ne pas être sécuritaire.

De plus, l'absence de détection de fentanyl ne signifie pas que la substance en est exempte. En effet, les bandelettes peuvent détecter la présence de fentanyl et de 10 de ses analogues, mais d'autres analogues non détectables existent et pourraient se retrouver dans la substance.

Résultat positif :

L'analyse peut révéler la présence de fentanyl, mais elle ne permet pas d'en connaître la concentration. Il s'agit d'un test qualitatif.

Messages généraux de prévention des surdoses

Si la personne décide de consommer une substance dans laquelle du fentanyl a été détecté, les messages généraux de prévention des surdoses peuvent lui être rappelés au besoin :

- UTILISER UN MODE DE CONSOMMATION ALTERNATIF À MOINDRES RISQUES, TEL QUE PRISER.
- RÉDUIRE LA DOSE.
- ÉVITER DE CONSOMMER SEUL ET NE PAS CONSOMMER TOUS EN MÊME TEMPS.
- UTILISER LES SERVICES D'INJECTION SUPERVISÉE OU LES CENTRES DE PRÉVENTION DES SURDOSES, DONT CELUI DE RELAIS.
- S'ASSURER D'AVOIR DE LA NALOXONE AVEC SOI.
- SI L'USAGER DÉCIDE DE CONSOMMER MÊME S'IL EST SEUL, IL PEUT AVISER UNE TIERCE PERSONNE QU'IL VA CONSOMMER. CETTE PERSONNE PEUT INTERVENIR OU COMMUNIQUER AVEC LES SERVICES D'URGENCE SI ELLE N'A PAS DE NOUVELLES SUITE À UN DÉLAI ENTENDU ENTRE LES DEUX PARTIES.

Substances oubliées ou laissées sur place

Toute substance qui aurait été oubliée ou laissée sur place suite à l'analyse sera traitée conformément à la procédure à l'Annexe 1 : Procédure pour disposer de substances illicites oubliées/laissées sur place.

Annexe 1 : Procédure pour disposer de substances illicites oubliées/laissées sur place

Dans la situation où un membre de l'équipe de Relais trouve une « substance inconnue »¹ oubliée sur place, il avise immédiatement la personne responsable désignée ou son substitut et complète une fiche dans le *Registre des substances trouvées* (c.f. annexe 2). La fiche est signée par « l'intervenant » et la personne responsable désignée². La substance trouvée est insérée dans une enveloppe portant le numéro de référence correspondant. L'enveloppe cachetée est remise à la personne responsable désignée, ou son substitut. L'une de ces personnes, dépose l'enveloppe dans l'armoire à narcotique verrouillée ancrée au plancher de la salle du juste-à-temps de Relais (salle TS-3332).

La fiche complétée est insérée dans le Registre des substances trouvées.

CHAQUE FICHE COMPLÉTÉE DOIT ÊTRE CONSERVÉE DANS LE REGISTRE SUR PLACE PENDANT DEUX (2) ANS ET MIS À LA DISPOSITION DE TOUT AGENT DU BUREAU DES SUBSTANCES CONTRÔLÉES DE SANTÉ CANADA QUI EN FAIT LA DEMANDE.

La personne responsable désignée, ou son substitut, communique ensuite avec le département de pharmacie afin de prendre rendez-vous pour remettre l'enveloppe à l'adjoint au chef du département de pharmacie afin de coordonner la réception et la destruction de la substance par la pharmacie.

La pharmacie procède à la destruction selon les règles déjà en place.

Récapitulatif advenant qu'un intervenant trouve une substance inconnue :

- 1- AVISER LA PERSONNE RESPONSABLE DÉSIGNÉE OU SON SUBSTITUT;
- 2- COMPLÉTER UNE FICHE DU *REGISTRE DES SUBSTANCES TROUVÉES*;
- 3- INSÉRER LA SUBSTANCE DANS L'ENVELOPPE PRÉ-IDENTIFIÉE (AVEC LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DE LA FICHE COMPLÉTÉE);
- 4- DÉPOSER L'ENVELOPPE DANS L'ARMOIRE À NARCOTIQUES SITUÉE DANS LE LOCAL DU JUSTE-À-TEMPS (LOCAL TS-3332);
- 5- PRENDRE UN RENDEZ-VOUS AVEC L'ADJOINT AU CHEF DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE AFIN DE COORDONNER LA RÉCEPTION ET LA DESTRUCTION DE LA SUBSTANCE PAR LA PHARMACIE.
- 6- CONSERVER LA FICHE DANS LE REGISTRE SUR PLACE PENDANT DEUX (2) ANS

MESURES POUR ÉVITER TOUTE PERTE OU VOL DE SUBSTANCES CONTRÔLÉES

Pour s'assurer qu'aucune substance illicite trouvée dans les locaux de Relais ne soit perdue ou volée, certaines mesures sont mises en place :

- **LES SUBSTANCES TROUVÉES SONT CONSERVÉES DANS L'ARMOIRE À NARCOTIQUES VERROUILLÉE ;**
- **L'ARMOIRE À NARCOTIQUES EST VISSÉE AU PLANCHER DU LOCAL DU JUSTE-À-TEMPS À RELAIS (TS-3332);**
- **L'ACCÈS AU LOCAL OÙ SE SITUE L'ARMOIRE À NARCOTIQUES SERA CONTRÔLÉ PAR DES PORTES VERROUILLÉES (LECTEUR DE CARTES).**
- **L'ADJOINT AU CHEF DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE SERA APPELÉ RAPIDEMENT POUR ÉVITER DE GARDER SUR UNE TROP LONGUE PÉRIODE LES SUBSTANCES TROUVÉES;**

¹ Par substance inconnue, nous entendons toutes formes de capsule, de comprimé, de poudre, de cristaux, de feuillage ou de résine, contenues dans un sachet, une enveloppe, un papier replié ou tout autre emballage.

² Si la personne ayant trouvée la substance est la personne responsable désignée, elle doit également signer avec un témoin, c'est-à-dire l'intervenant qui travaille avec elle.

PROCÉDURE EN CAS DE PERTE OU DE VOL D'UNE SUBSTANCE ILLICITE

Dans la situation où une substance trouvée et mise sous verrous soit perdue ou volée, la personne responsable désignée ou son substitut, contactera le poste de quartier 21 pour procéder à une déclaration de perte/vol d'une substance contrôlée / illicite dans les 24 heures.

Suite à l'appel, la personne responsable désignée ou son substitut complétera un formulaire de rapport de perte ou de vol d'une substance contrôlée (cf. annexe 3).

LES RAPPORTS DE PERTE OU DE VOL DE SUBSTANCES CONTRÔLÉES DOIVENT ÊTRE CONSERVÉS SUR PLACE PENDANT DEUX (2) ANS ET MIS À LA DISPOSITION DE TOUT AGENT DU BUREAU DES SUBSTANCES CONTRÔLÉES DE SANTÉ CANADA QUI EN FAIT LA DEMANDE.

Annexe 2 : Formulaire du Registre des substances trouvées

FICHE D'UNE SUBSTANCE TROUVÉE		NUMÉRO DE RÉFÉRENCE : # 0001
SECTION À COMPLÉTER LORSQUE LA SUBSTANCE EST TROUVÉE		
Date à laquelle la substance a été trouvée :		
_____ / _____ / _____ Année Mois Jour		
Détails de la substance trouvée		
Couleur et type de substance : _____		
Quantité approximative : _____		
Contenant : _____		
Cocher l'endroit où la substance a été trouvée	Détails sur l'endroit au besoin	
<input type="checkbox"/> Réception / accueil/salle d'attente <input type="checkbox"/> Salle de bain <input type="checkbox"/> Salle d'injection <input type="checkbox"/> Autre : _____		
Cocher les étapes effectuées pour l'identification et entreposage sécuritaire		
<input type="checkbox"/> Insertion de la substance dans l'enveloppe identifiée avec le numéro de référence 0001		
<input type="checkbox"/> Dépôt de l'enveloppe identifiée à l'intérieur du coffre verrouillé		
Signatures		
Noms	Signatures	
Personne ayant trouvé la substance : _____	_____	
Personne responsable, son substitut ou un témoin: _____	_____	
SECTION À COMPLÉTER LORSQU'UN L'ENVELOPPE EST REMISE AU PHARMACIEN		
REMISE DE L'ENVELOPPE A LA PHARMACIE		
Date et heure : _____	<input type="checkbox"/> Enveloppe portant le numéro de référence 0001	
Nom du pharmacien: _____	Signature: _____	
Nom de la personne qui procède à la remise : _____	Signature : _____	

Annexe 3 : Fiche de Santé Canada : Rapport de pertes/vols des substances contrôlées



Protected A when completed
Protégé A une fois rempli

Loss or Theft Report Form for Controlled Substances and Precursors		Rapport de pertes ou de vols des substances contrôlées et précurseurs		Office of Controlled Substances Bureau des substances contrôlées File No. - N° de dossier	
Name – Nom				Date	
Street – Rue		City – Ville	Province	Postal Code – Code postal	Telephone number – Numéro de téléphone
<input type="checkbox"/> Pharmacy Pharmacie		<input type="checkbox"/> Hospital Hôpital	<input type="checkbox"/> Practitioner Praticien	<input type="checkbox"/> Licensed Dealer Distributeur autorisé	Licence Number: Numéro de licence :
<input type="checkbox"/> Registered Dealer Distributeur inscrit		Registration Number: Numéro d'inscription :	<input type="checkbox"/> Other (specify) Autre (préciser) →		
Type of Loss – Type de perte					
<input type="checkbox"/> Break and entry Vol par effraction	<input type="checkbox"/> Pilferage Chapardage	<input type="checkbox"/> Loss unexplained Perte inexpiquée	<input type="checkbox"/> Armed Robbery Vol à main armée	<input type="checkbox"/> Grab theft Vol à la sauvette	<input type="checkbox"/> Loss in transit Perte durant le transport
<input type="checkbox"/> Other (specify) Autre (préciser) →					
Has this been reported to the police? Cette perte a-t-elle été signalée à la police?		Name of police service Nom du corps policier			
<input type="checkbox"/> Yes Oui		<input type="checkbox"/> No Non		Incident number Numéro de l'incident	Telephone Number Numéro de téléphone ()
Date		Name of investigating officer Nom du policier responsable de l'investigation			
Details of loss or theft discovery: Détails de la découverte de la perte ou du vol :					<input type="checkbox"/> See Attachment – voir pièce-jointe
Description of physical security measures in place (Not applicable for licensed dealers of controlled substances) Description des mesures de sécurité physique en place (Ne s'applique pas aux distributeurs autorisés des substances contrôlées)					<input type="checkbox"/> See Attachment – voir pièce-jointe
Description of security measures put in place to prevent future loss or theft Description des mesures de sécurité mis en place pour prévenir une perte ou un vol future					<input type="checkbox"/> See Attachment – voir pièce-jointe
For loss in transit – Lors d'une perte durant le transport Name of transport company – Nom de la compagnie de transport			Investigation Report Received Le rapport de l'enquête reçu		
			<input type="checkbox"/> Yes Oui <input type="checkbox"/> No Non		
List of controlled substances – precursors lost or stolen Liste des substances contrôlées – précurseurs perdus ou volés					
Brand name and unit strength. If no brand name exists, the generic or other product name La marque nominative de la substance et sa force par unité. En l'absence de cette marque, son nom générique ou autre nom du produit		Dosage form if applicable Forme posologique s'il y a lieu	Quantity Quantité	Brand name and unit strength. If no brand name exists, the generic or other product name La marque nominative de la substance et sa force par unité. En l'absence de cette marque, son nom générique ou autre nom du produit	
*Please indicate if a separate page is attached – Veuillez indiquer s'il y a une pièce-jointe → Attachment Pièce-jointe <input type="checkbox"/> Yes Oui <input type="checkbox"/> No Non					
Name and title of official individual reporting loss or theft (printed) – Nom et titre du responsable qui rapporte la perte ou le vol (en caractère d'imprimerie)					
License or permit number for a practitioner or pharmacist Numéro de licence ou de permis pour un praticien ou un pharmacien →					
Signature				Date	
Submit to – Soumettre à → National Compliance Section - Section de la conformité nationale Office of Controlled Substances - Bureau des substances contrôlées Health Canada - Santé Canada A.L./I.A.0300B Ottawa ON K1A 0K9 Tel./Tél. : (613) 954-1541 Fax/Télécopieur : (613) 957-0110					

HC/SC 4010 (08-2005 Revised – Révisé)



**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal**

Québec 